

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 décembre 2017

OBJET

**11 – DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (DSR) –
REACTUALISATION DU RECENSEMENT DES VOIES
PUBLIQUES**

N° 2017-12-11
NOMENCLATURE : 7.5.1

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le sept décembre 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 23

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES,
Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL,
Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola
LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine
MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 5

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Elisa DRION
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE
Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCÉ
Gil RANNOU donne pouvoir à Catherine CADOU

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....23
ayant un pouvoir....5
absent1
votants.....28

Absent : 1

Chantal PERRUCHET

Délibération

Rapporteur : Jean-Claude SALAU

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Il est exposé à l'Assemblée que les Servies de l'État sollicitent la commune de Treillières dans le but d'obtenir, comme chaque année, la longueur de la voirie communale.
La répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et en particulier de la fraction de péréquation de la Dotation de Solidarité Rurale, fait intervenir la longueur de la voirie communale (article L. 2334-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Motivation et opportunité de la décision

Lorsqu'une différence est constatée avec les données de l'année précédente, les Services de l'État demandent une justification par délibération du Conseil Municipal.

Les données sont les suivantes :

- 74 153 mètres linéaires recensés en mai 2013 (délibération du 27 mai 2013 - hors chemins)
- 74 493 mètres linéaires en décembre 2017.

La différence de 340 ml provient de l'évolution des longueurs suite aux différents classements dans le domaine communal des voies suivantes :

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20171218-2017-12-
11-DE
Date de réception préfecture :

Dénomination de la voie	Longueur de voirie en mètre linéaire	Délibérations classement dans le domaine communal
Le Dominu / Impasse des Jonquilles	40 m	4 juillet 2016
Le Dominu / rue des Boutons d'Or	150 m	24 mars 2016
Passage de la Chesnaie	60 m	4 juillet 2016
Impasse du Grand Courtil	90 m	24 mars 2016

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à 28 POUR décident :

- D'ARRETER par voie de conséquence, le linéaire de la voirie publique communale à 74 493 mètres linéaires

- D'AUTORISER M. le Maire à assurer l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cette fin.

Pour extrait conforme,

Le 20 décembre 2017,

Le Maire,
Alain ROYER

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20171218-2017-12-11-DE
Date de réception préfecture :